



Planifiez avec votre détaillant vos besoins d'herbicides et de fongicides pour votre maïs, votre soya et votre blé. Commandez avant le **31 mars 2019**. Recevez instantanément votre remise pouvant aller jusqu'à 7 \$/acre.

	 Soya	 Maïs	 Blé
Produits herbicides admissibles aux remises instantanées	Canopy ^{MC} PRO Classic ^{MC} Diligent ^{MC} NOUVEAU Freestyle ^{MC} Gardien ^{MC} MAX Gardien ^{MC} Plus II 3,00 \$ /acre	Destra ^{MC} IS Engarde ^{MC} 1,00 \$ /acre	Pixxaro ^{MC} Simplicity ^{MC} GoDRI ^{MC} 1,00 \$ /acre
	+	+	+
Produits admissibles à la remise sur les acres correspondants	fongicide Acapela ^{MC} 2,00 \$ /acre	fongicide Acapela ^{MC} 2,00 \$ /acre	fongicide Acapela ^{MC} 2,00 \$ /acre
	+		
	herbicides Elevore ^{MC} NOUVEAU ou FeXapan ^{MC} 2,00 \$ /acre	Commandez avant le 31 mars 2019 afin d'économiser jusqu'à 7 \$/acre grâce au programme Longueur d'avance. Pour plus d'informations, appeler le 1-800-667-3852.	

Programme Longueur d'avance 2019 – Conditions

- Le programme Longueur d'avance 2019 débute le 1^{er} décembre 2018. Le programme est offert aux producteurs du Québec, de l'Ontario et des Maritimes.
- Les producteurs doivent, pour être admissibles au programme Longueur d'avance 2019, compléter une commande hâtive ou une facture d'achat auprès de leur détaillant d'herbicides au plus tard le 31 mars 2019. Toutes les réservations et les factures de vente doivent être fournies à AgCollect au plus tard le 8 avril 2019 et validées au plus tard le 15 avril 2019. Les producteurs se qualifieront selon leurs achats nets tels que fournis par leur(s) détaillant(s). Le fabricant se réserve le droit de vérifier les achats nets.
- Les herbicides admissibles et/ou le fongicide Acapela^{MC} doivent être achetés entre le 1^{er} décembre 2018 et le 31 août 2019, avec l'intention de pulvériser les produits durant la saison de croissance 2019.
- Pour être admissible, il est requis d'acheter un minimum de 40 acres des produits herbicides suivants : Canopy^{MC} PRO, Classic^{MC}, Destra^{MC} IS, Diligent^{MC}, Engarde^{MC}, Freestyle^{MC}, Gardien^{MC}, Gardien^{MC} MAX, Gardien^{MC} Plus II, Pixxaro^{MC} et Simplicity^{MC} GoDRI^{MC}. Les herbicides AgriScript^{MC} sont également admissibles : AgriScript^{MC} Classic^{MC}, AgriScript^{MC} SB-01, AgriScript^{MC} SB-02.
- Les producteurs qui effectuent une commande ou un achat hâtif de 40 acres ou plus d'herbicides admissibles entre le 1^{er} décembre 2018 et le 31 mars 2019 se qualifient pour une remise instantanée de : 1,00 \$/acre sur le Destra^{MC} IS, Engarde^{MC}, Pixxaro^{MC} et Simplicity^{MC} GoDRI^{MC} et 3,00 \$/acre sur Canopy^{MC} PRO, Classic^{MC}, Diligent^{MC}, Freestyle^{MC}, Gardien^{MC}, Gardien^{MC} MAX, Gardien^{MC} Plus II, AgriScript^{MC} Classic^{MC}, AgriScript^{MC} SB-01 et AgriScript^{MC} SB-02.
- REMISE INSTANTANÉE ACAPELA POUR LA GESTION DES ACRES :** Les producteurs qui s'engagent par une commande hâtive de produits herbicides admissibles jumelée à une commande hâtive du fongicide Acapela, se qualifient à une remise instantanée de 3,00 \$/acre sur le Destra^{MC} IS, Engarde^{MC}, Pixxaro^{MC} et Simplicity^{MC} GoDRI^{MC} et 5,00 \$/acre sur Canopy^{MC} PRO, Classic^{MC}, Diligent^{MC}, Freestyle^{MC}, Gardien^{MC}, Gardien^{MC} MAX, Gardien^{MC} Plus II, AgriScript^{MC} Classic^{MC}, AgriScript^{MC} SB-01 et AgriScript^{MC} SB-02. *Les acres correspondants Acapela^{MC} sont de 80 acres/caisse (40 acres/bidon).
- REMISE INSTANTANÉE POUR LES ACRES MULTIMODES :** Les producteurs qui s'engagent par une commande hâtive de produits herbicides admissibles, jumelée à une commande hâtive des herbicides Elevore et/ou FeXapan^{MC}, se qualifient pour une remise instantanée de 5,00 \$/acre sur : Canopy^{MC} PRO, Classic^{MC}, Diligent^{MC}, Freestyle^{MC}, Gardien^{MC}, Gardien^{MC} MAX, Gardien^{MC} Plus II, AgriScript^{MC} Classic^{MC}, AgriScript^{MC} SB-01 et AgriScript^{MC} SB-02. *Les acres correspondants FeXapan^{MC} sont de 40 acres/caisse (20 acres/bidon) et ceux d'Elevore^{MC} sont de 160 acres/caisse (40 acres/bidon).
- REMISE INSTANTANÉE ACAPELA POUR LA GESTION DES ACRES plus REMISE INSTANTANÉE POUR LES ACRES MULTIMODES :** Les producteurs qui s'engagent par une commande hâtive de produits herbicides admissibles au programme Longueur d'avance, jumelée à une commande hâtive des herbicides FeXapan^{MC} et/ou Elevore^{MC} plus le fongicide Acapela^{MC}, se qualifient pour une remise instantanée de 7,00 \$/acre sur les herbicides : Canopy^{MC} PRO, Classic^{MC}, Diligent^{MC}, Freestyle^{MC}, Gardien^{MC}, Gardien^{MC} MAX, Gardien^{MC} Plus II, AgriScript^{MC} Classic^{MC}, AgriScript^{MC} SB-01 et AgriScript^{MC} SB-02. *Les acres correspondants d'Acapela^{MC} sont de 40 acres/bidon, ceux de FeXapan^{MC} sont de 20 acres/bidon et ceux d'Elevore^{MC} sont de 40 acres/bidon.
- Les acres totaux correspondants d'Acapela^{MC}, comme spécifié aux paragraphes 6 et 8, doivent être limités aux achats nets d'Acapela^{MC} du producteur pour la saison de croissance 2019.
- Les acres totaux correspondants d'Elevore^{MC} et/ou de FeXapan^{MC}, comme spécifié aux paragraphes 7 et 8, doivent être limités aux achats nets du producteur. Cela s'applique aux herbicides admissibles pour le soya : Canopy^{MC} PRO, Classic^{MC}, Diligent^{MC}, Freestyle^{MC}, Gardien^{MC}, Gardien^{MC} MAX, Gardien^{MC} Plus II, AgriScript^{MC} Classic^{MC}, AgriScript^{MC} SB-01 et AgriScript^{MC} SB-02 pour la saison de croissance 2019.
- Les remises sont accordées au moment de l'achat. Les agriculteurs dont les comptes ne sont pas en règle avec leur détaillant ne peuvent pas obtenir de remises.
- Les produits doivent être utilisés selon les directives d'utilisation homologuée.
- Pour se qualifier au programme Longueur d'avance 2019, les produits admissibles doivent être utilisés par le même acheteur et pour une entreprise unique située dans la province de Québec, de l'Ontario ou dans les Maritimes.
- Les acres admissibles seront calculés selon le taux d'utilisation des produits admissibles listés.
- Tous les achats doivent être faits auprès d'un détaillant autorisé de produits de protection des cultures, doté d'installations CropLife Phase III.
- Le programme peut être modifié sans préavis.
- Présomption de consentement :** En participant à ce programme, le producteur reconnaît que ses détaillants enverront de sa part des renseignements personnels. Ils seront acheminés à la compagnie Production Agriscience Canada et à Dow Agrosciences Canada inc. (collectivement « Le fabricant »), à leurs sociétés affiliées et à toutes tierces parties désignées par le fabricant qui pourront utiliser lesdits renseignements aux fins de gestion du programme et comme base pour envoyer des renseignements pertinents et utiles à l'agriculteur. Certains de ces tiers ou de ces sociétés affiliées pourraient être situés dans des pays autres que le Canada. Les producteurs qui ne désirent pas recevoir d'informations sur les produits ou les offres du fabricant peuvent communiquer au 1 800 667-3925. Pour trouver de l'information sur la façon dont le fabricant gère les renseignements personnels, consultez le www.corteva.com/privacy-policy.html.
- Le fabricant se réserve le droit de modifier ou d'interrompre ce programme en tout temps.

Produits admissibles et les acres correspondant par unité

	Description des contenants	Acres par contenant
Fongicide Acapela ^{MC}	2 x 9,6 l/caisse	80
Herbicide AgriScript ^{MC} Classic ^{MC}	Sac du producteur	Acres fournis
Herbicide AgriScript ^{MC} SB-01	Sac du producteur	Acres fournis
Herbicide AgriScript ^{MC} SB-02	Sac du producteur	Acres fournis
Herbicide Canopy ^{MC} PRO	288 g + 2 x 2,2 kg/caisse	20
Herbicide Classic ^{MC}	10 x 144 g /caisse	100
Herbicide Classic ^{MC} Grande	10 x 576 g/caisse	400
Herbicide Destra ^{MC} IS	2 x 4,4 kg /caisse	80
Herbicide Diligent ^{MC}	2 x 2,816 kg /caisse	80
Herbicide Elevore ^{MC}	4 x 1,18 l/caisse	160
Herbicide Engarde ^{MC}	2 x 5,568 kg/caisse	80
Herbicide FeXapan ^{MC}	2 x 10 l /caisse	40
Herbicide Freestyle ^{MC}	288 g + 2,5 l /caisse	20
Herbicide Gardien ^{MC}	2 x 144 g + 2 x 10 l /caisse	20
Herbicide Gardien ^{MC} MEGA	10 x 576 g + Réservoir de 400 L	400
Herbicide Gardien ^{MC} MAX	2 x 216 g + 2 x 10 l /caisse	30
Herbicide Gardien ^{MC} MAX MEGA	15 x 576 g + Réservoir de 400 L	600
Herbicide Gardien ^{MC} Plus II	704 g + 10 l/caisse	10
Herbicide Gardien ^{MC} Plus II MEGA	10 x 2,816 kg + Réservoir de 400 L	400
Herbicide Pixxaro ^{MC}	9,45 l + 4,9 l/caisse	40
Herbicide Simplicity ^{MC} GoDRI ^{MC}	4 x 2,24 kg/caisse	320